

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **13/02/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **43**

Votants : **46**

Dont Pouvoirs : **3**

L'an deux mil dix-sept, le **28 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2017-01

Liste des membres présents : Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Marylène DE RUL, Stéphanie LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Patrick COUTURIER, François BORDE, Daniel HOLTZ, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Jean-Pierre MOREAU, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Etienne LOINQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Gilbert DUGUET, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Guy DERET, Pierre BOUQUIN, Hubert DELORY, Catherine DESPRES, Lionel RUE-THIBAL, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Marc TRIMARDEAU, Philippe LEGENDRE, Nadège ZEPPA, Jean-Michel LE FUR, Marie-Noëlle DUVAL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Michel AMIOT a donné pouvoir à François THIOUET. Jean-Luc GASPARIINI a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Pierre HERRAIZ a donné pouvoir à Christian MARY.

Objet : Approbation du compte-rendu du précédent Comité Syndical.

La Préfecture nous a fait la remarque suivante concernant nos délibérations :

Le point 2 de l'ordre du jour du comité syndical du 13 décembre 2016 proposait la modification de l'article 5 des statuts de VAL-ECO validés par l'arrêté préfectoral du 20 février 2012 pour permettre aux suppléants de remplacer n'importe quel titulaire de la même communauté de communes.

La Préfecture nous informe que cette modification est inutile. Cette délibération est donc sans objet et doit être rapportée.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du précédent Comité Syndical.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le **08 MARS 2017**

Publié ou notifié, le :

13 MARS 2017

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 06 mars 2017

Le Président,

Christian MARY



VAL-ECO

5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **13/02/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **43**

Votants : **46**

Dont Pouvoirs : **3**

L'an deux mil dix-sept, le **28 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2017-02

Liste des membres présents : Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Marylène DE KUL, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Patrick COUTURIER, François BORDE, Danielle HOLTZ, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Jean-Pierre MOREAU, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Etienne LOIQUET, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Gilbert DUGUET, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Guy DERET, Pierre BOUQUIN, Hubert DELORY, Catherine DESPRES, Lionel RUE-THIBAL, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Marc TRIMARDEAU, Philippe LEGENDRE, Nadège ZEPPA, Jean-Michel LE FUR, Marie-Noëlle DUVAL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Michel AMIOT a donné pouvoir à François THIOUET. Jean-Luc GASPARINI a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Pierre HERRAIZ a donné pouvoir à Christian MARY.

Objet : Délibération 2016-36 du 13/12/2016 rapportée.

Le comité Syndical du 13 décembre 2016 a décidé de la modification de l'article 5 des statuts de VAL-ECO validés par l'arrêté préfectoral du 20 février 2012 pour permettre aux suppléants de remplacer n'importe quel titulaire de la même communauté de communes.

Cependant la préfecture nous a fait la remarque suivante :

L'article L5212-7 du CGCT transposable aux syndicats mixtes fermés dispose : "la décision d'institution ou une décision modificative peut prévoir la désignation d'un ou plusieurs délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires. "

Au regard de ces dispositions, les délégués suppléants ne sont pas rattachés à des délégués titulaires déterminés.

En outre, le fait qu'il n'y a pas obligation d'égalité entre le nombre de délégués suppléants et le nombre de délégués titulaires vient corroborer cette analyse.

Par conséquent, le principe du remplacement repose sur la possibilité ouverte à n'importe lequel des délégués suppléants désignés par l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre, de remplacer n'importe lequel des délégués titulaires.

Il peut être envisagé que les délibérations des conseils communautaires listent les délégués titulaires et suppléants élus par l'EPCI au syndicat mixte VAL-ECO, sans faire référence à la commune dont ils sont issus. Il est toutefois souhaitable que toutes les communes concernées soient bien représentées.

Dès lors, l'article 5 des statuts de VAL-ECO validés par l'arrêté préfectoral du 20 février 2012, ne nécessite pas une modification statutaire.

La délibération du comité syndical du 13 décembre 2016 n'ayant pas été notifiée aux EPCI membres, il est donc demandé au Comité Syndical de rapporter la délibération n°2016-36.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de rapporter la délibération n° 2016-36 du 13 décembre 2016.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le

08 MARS 2017

Publié ou notifié, le :

13 MARS 2017

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 6 mars 2017

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **13/02/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **43**

Votants : **46**

Dont Pouvoirs : **3**

L'an deux mil dix-sept, le **28 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2017-03

Liste des membres présents : Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Marylène DE KUL, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Patrick COUTURIER, François BORDE, Daniëlle HOLTZ, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Jean-Pierre MOREAU, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Gilbert DUGUET, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Guy DERET, Pierre BOUQUIN, Hubert DELORY, Catherine DESPRES, Lionel RUE-THIBAL, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Marc TRIMARDEAU, Philippe LEGENDRE, Nadège ZEPPA, Jean-Michel LE FUR, Marie-Noëlle DUVAL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Michel AMIOT a donné pouvoir à François THIOUET. Jean-Luc GASPARIINI a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Pierre HERRAIZ a donné pouvoir à Christian MARY.

Objet : Orientations budgétaires 2017.

a) Etat de nos finances en fonction des éléments fournis par la Trésorerie à la date du 20 février.

L'année 2016 a été conforme aux prévisions.

		Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	Prévues	8 988 830,97	1 312 382,97	10 301 213,94
	Réalisées	8 411 646,43	722 713,89	9 134 360,32
Recettes	Prévues	8 988 830,97	1 312 382,97	10 301 213,94
	Réalisées	8 515 046,87	726 572,29	9 241 619,16
Différence Réalisées		+103 400,44	+3 858,40	+107 258,84

Pour le fonctionnement, le résultat est positif de 103 400 € (Différence recettes et dépenses réalisées), soit 1,2%.

La différence essentielle entre les prévisions et le réalisé (environ 6,4%) tient à :

- Une diminution des tonnes incinérées par VAL-ECO, due au fait que depuis janvier 2016, les tonnages de tout-venant d'Agglopolys ne sont plus incinérés (1 800 tonnes x 136 € = 244 800 €) (en dépenses et en recettes).
- Le versement tardif de l'aide d'Ecofolio (110 000 €) ce qui nous contraint à ne verser qu'une partie à Agglopolys (en dépenses et en recettes).

Entre 2015 et 2016, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 0,2%.

Pour l'investissement, le résultat est positif de 3 858 €, soit 0,5%.

Les dépenses d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- Remboursement d'emprunt	395 215,23 €
- AMO Merlin travaux Arcante	29 113,20 €
- Travaux Arcante	207 741,63 €
- Colonnes aériennes, bacs roulants	35 686,32 €
- Déchetteries, mobilier...	54 957,51 €

A noter que le comité syndical avait voté un montant d'opération sur Arcante de 270 000 €.

La différence entre le réalisé et les prévisions est de 589 668 € soit quasiment le prix de vente du terrain de Téalémit (611 550 €). Ainsi, nos réserves, qui nous servent en partie de fond de roulement, ne sont pas entamées (pour mémoire, nos dépenses sont d'environ 750 000 €/mois, et le trésorier nous conseille d'avoir au moins 1,5 mois de fond de roulement).

Etat de la dette au 31 décembre 2015 : 5 332 746,71 €.

Etat de la dette au 31 décembre 2016 : 4 937 531,48 €.

La capacité de désendettement remonte à 6,21 années, après avoir chuté de 7,64 à 4,81 années entre 2014 et 2015. En fait, l'année 2015 était particulière à cause de la vente du terrain, et donc une recette exceptionnelle (ce qui influe positivement sur la capacité de désendettement). Il s'agit de chiffres provisoires qui seront confirmés après le vote du compte de gestion et du compte administratif.

h) Orientations Budgétaires

- En plus de l'étude olfactive (environ 25 000 €) et de l'étude pour le partenariat (environ 50 000 €), il faudra prévoir l'écriture du cahier des charges pour l'usine et donc décider le futur mode d'exploitation d'Arcante en parallèle des travaux de l'étude partenariat.
- L'avenant 18 produira pleinement son effet avec une augmentation de 140 000 € du coût annuel de l'incinération.
- L'habillage des bennes, pris entièrement sur notre budget, représente 30 000 €.
- Des travaux sont prévus sur une déchetterie pour une rénovation importante (environ 250 000 €). Le budget sera affiné prochainement.
- Nous rédigeons actuellement le marché pour l'acquisition et la maintenance de matériel informatique. Un budget de 30 000 € est prévu.

Le Comité Syndical prend acte de la présentation des orientations budgétaires 2017.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le

08 MARS 2017

Publié ou notifié, le :

13 MARS 2017

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 6 mars 2017

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **13/02/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **43**

Votants : **46**

Dont Pouvoirs : **3**

L'an deux mil dix-sept, le **28 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2017-04

Liste des membres présents : Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Marylène DE KUL, Stéphanie LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Patrick COUTURIER, François BORDE, Daniel HOLTZ, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Jean-Pierre MOREAU, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Etienne LOINQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Gilbert DUGUET, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Guy DERET, Pierre BOUQUIN, Hubert DELORY, Catherine DESPRES, Lionel RUE-THIBAL, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Marc TRIMARDEAU, Philippe LEGENDRE, Nadège ZEPPA, Jean-Michel LE FUR, Marie-Noëlle DUVAL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Michel AMIOT a donné pouvoir à François THIOUET. Jean-Luc GASPARIINI a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Pierre HERRAIZ a donné pouvoir à Christian MARY.

Objet : Créances éteintes – redevance spéciale 2012 et 2014

Liste des créances éteintes présentées par la Trésorerie de Blois agglomération :

- * « LA TABLE D'ARMELLE », (Redevance spéciale 2012) : 720,00 €.
- * « ETABLISSEMENTS BOUDERIOUX SARL », (redevance spéciale 2012) : 348,75 €.
- * « MARSOUIN SARL BISTROT D'ARIAN », (redevance spéciale 2014) : 270,00 €.

Ces créances sont devenues irrécouvrables en raison de clôture pour insuffisance d'actif sur liquidation judiciaire.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'admission des créances éteintes. Ce montant sera imputé sur l'article **6542**.

Le Comité Syndical approuve avec 44 voix pour et 2 abstentions les créances éteintes d'un montant total de 1 338,75 euros.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le

08 MARS 2017,

Publié ou notifié, le :

13 MARS 2017

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 6 mars 2017

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENTDate de convocation : **13/02/2017**Nombre de délégués en exercice : **76**Présents : **43**Votants : **46**Dont Pouvoirs : **3**

L'an deux mil dix-sept, le **28 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2017-05

Liste des membres présents : Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Marylène DE RUL, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Patrick COUTURIER, François BORDE, Danielie HOLTZ, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Jean-Pierre MOREAU, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Gilbert DUGUET, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Guy DERET, Pierre BOUQUIN, Hubert DELORY, Catherine DESPRES, Lionel RUE-THIBAL, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Vanessa TEVENOT, Laurent CERRIER, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Marc TRIMARDEAU, Philippe LEGENDRE, Nadège ZEPPA, Jean-Michel LE FUR, Marie-Noëlle DUVAL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Michel AMIOT a donné pouvoir à François THIOUET. Jean-Luc GASPARINI a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Pierre HERRAIZ a donné pouvoir à Christian MARY.

Objet : Avenant 18 ARCANTE – date de démarrage.

Les avenants 18 et 19 ont été signés lors de la commission mixte du 1^{er} février 2017. A noter que la date de démarrage de l'avenant 18, initialement prévue au 1^{er} septembre 2016, a été repoussée au 1^{er} octobre 2016 pour être au plus près de la réalité de la mise en service du réseau 2. Mais rien sur les documents quadripartites utiles au fonctionnement, malgré la saisine de MERLIN sur ce sujet. Monsieur BERNABOTTO, président de la commission mixte, provoque une réunion entre ARCANTE, la Ville de Blois, DALKIA (Eco chaleur de Blois) et VAL-ECO pour définir et améliorer les relations.

Concernant la prolongation de la DSP, nous sommes en attente d'une réponse de la DGFIP. Enfin un calendrier rétroactif montre qu'il faudra, dès l'automne 2017, écrire le cahier des charges pour l'AMO qui nous aidera à rédiger le futur marché et choisir le futur délégataire (dans le cas d'une DSP).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la modification de la date de démarrage de l'avenant 18, à savoir le 1^{er} octobre 2016 au lieu du 1^{er} septembre 2016.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le

08 MARS 2017

Publié ou notifié, le :

13 MARS 2017



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 6 mars 2017

Le Président,
Christian MARY



VAL-ECO

5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENTDate de convocation : **13/02/2017**Nombre de délégués en exercice : **76**Présents : **43**Votants : **46**Dont Pouvoirs : **3**

L'an deux mil dix-sept, le **28 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2017-06

Liste des membres présents : Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOUET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Marylène DE RUL, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Patrick COUTURIER, François BORDE, Danielie HOLTZ, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Jean-Pierre MOREAU, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Etienne LONQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Gilbert DUGUET, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Guy DERET, Pierre BOUQUIN, Hubert DELORY, Catherine DESPRES, Lionel RUE-THIBAL, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Marc TRIMARDEAU, Philippe LEGENDRE, Nadège ZEPPA, Jean-Michel LE FUR, Marie-Noëlle DUVAL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Michel AMIOT a donné pouvoir à François THIOUET. Jean-Luc GASPARIINI a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Pierre HERRAIZ a donné pouvoir à Christian MARY.

Objet : Augmentation de la T.G.A.P (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) - Nouveau tarif d'incinération des ordures ménagères 2017 pour AGGLOPOLYS à compter du 01/01/2017.

D'après les derniers éléments connus, la TGAP passe de 4,13 €HT/tonne à 6,00 €HT/tonne. Pour l'année 2017, le prix de l'incinération serait donc de 139 €TTC plutôt que 136 €TTC.

En effet, si on prend par exemple la facture de septembre 2016, le prix HT est de 118,80 €HT.

L'augmentation annuelle due à l'investissement est d'environ 1,00 €/an.

$118,80 + 1,00 + 6,00 = 125,80$ €HT et donc $125,80 + 10\% = 138,38$ €TTC.

Compte tenu de la délibération n° 40-2016 du 13 décembre 2016 concernant la prolongation du financement pour les années futures, qui prévoit une stabilisation du prix à 136 €TTC, hors évolution de la TVA et de la TGAP, il est proposé que la part investissement d'environ 1 €/tonne, soit prise en charge par VAL-ECO. Le prix facturé sera donc de 138 €TTC/tonne.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le prix de 138 €TTC/tonne incinérée appliqué à AGGLOPOLYS à compter du 1^{er} janvier 2017.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le

08 MARS 2017

Publié ou notifié, le :

13 MARS 2017



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel
suivent les signatures.

Fait à Blois, le 6 mars 2017

Le Président,
Christian MARY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

TRAITEMENT

Date de convocation : **13/02/2017**

Nombre de délégués en exercice : **76**

Présents : **43**

Votants : **46**

Dont Pouvoirs : **3**

L'an deux mil dix-sept, le **28 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**

DELIBERATION N° 2017-07

Liste des membres présents : Jean-Benoît DELAPORTE, François THIOULET, Marie-Agnès FERET, Jérôme BOUJOT, Marylène DE KUL, Stéphanie LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Patrick COUTURIER, François BORDE, Danielle HOLTZ, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Jean-Pierre MOREAU, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPE, Magali CHEVREAU, Christian MARY, Henri LEROUX, Etienne LOINQUEU, Patrick LESOURD, Jean-Paul DUBUT, André JOLY, Joseph GUILLEGAULT, Pascal MAUNY, Marie-Renée VERVIER, Isabelle NAUDIN, Thomas BAGRIN, Gilbert DUGUET, Patrick PAULLIAC, Michel SALMON, Guy DERET, Pierre BOUQUIN, Hubert DELORY, Catherine DESPRES, Lionel RUE-THIBAL, Bruno MARGOIL.

Liste des membres excusés : Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, Christian METAIS, Philippe DAMBRINE, Marc TRIMARDEAU, Philippe LEGENDRE, Nadège ZEPPA, Jean-Michel LE FUR, Marie-Noëlle DUVAL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Michel AMIOT a donné pouvoir à François THIOULET. Jean-Luc GASPARINI a donné pouvoir à Didier PIGOREAU. Pierre HERRAIZ a donné pouvoir à Christian MARY.

Objet : Tarifs appliqués sur VALCOMPOST – année 2017 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2016-38.

* Tarifs appliqués aux particuliers (pas de changement par rapport à 2016) :

- ▶ Le prix du sac de 50 litres est de 3 €TTC (délibération n°2016-14).
Le nombre de sacs par véhicule est de 10 maximums.
- ▶ Pour le vrac, vendu pour les remorques de voitures :
 - remorque PTAC inférieur à 750 kg : 20 € TTC.
 - remorque PTAC supérieur à 750 kg : 30 € TTC.
- ▶ Remorque Agricole, tractée par un tracteur ou un camion : 30 €TTC/t (pont bascule).

* Tarifs appliqués aux professionnels :

APPORT DE DECHETS VERTS (tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017) :

- ▶ **29 €HT/tonne**, quel que soit le tonnage (TVA 10%).

VENTE DE COMPOST (pas de changement par rapport à 2016) :

Les tarifs ci-dessous sont appliqués à compter du **1^{er} décembre 2016**.

- ▶ **Facturation annuelle** en fonction du tonnage réellement acheté sur l'année (du **1^{er} décembre de l'année N-1/ au 30 novembre de l'année N**).

➤ Voici les tarifs de vente de compost appliqués aux professionnels :

Nombre de tonnes achetées / an		Prix appliqué HT* / tonne
de	à	
0 tonne	< 4 tonnes	25 €
4 tonnes	< 50 tonnes	20 €
50 tonnes	< 200 tonnes	16 €
200 tonnes	< 500 tonnes	14 €
500 tonnes	< 1000 tonnes	12 €
1000 tonnes	< 2000 tonnes	10 €
	≥ 2000 tonnes	10 €

*TVA 10% en 2017 pour les professionnels.

VENTE DE COMPOST FIBREUX (pas de changement par rapport à 2016) :

► Quel que soit le tonnage, le compost fibreux (20-80) est vendu 3 €/HT tonne (TVA 10%).

* Tarifs appliqués aux collectivités (pas de TVA) :

► Le compost vendu aux **collectivités (communes ou communautés de communes ou CAB) adhérentes est de 10 €/tonne** (quel que soit le tonnage).

► Pour les **dépôts des déchets verts**, c'est **Agglopolys** qui est facturé pour les dépôts des communes adhérentes à Agglopolys et **directement les communes pour les 11 autres** (comme pour la redevance spéciale), au coût de **23 €/tonne** (quel que soit le tonnage). Ce tarif, est applicable au **1^{er} janvier 2017**.

► Pour les **communes extérieures à VAL-ECO**, le prix de **dépôt des déchets verts** est celui appliqué pour les professionnels : **29 €HT/tonne** (quel que soit le tonnage). Le prix de vente du compost est celui de la grille tarifaire des professionnels ci-dessus.

► **Bois énergie** : Pour toutes les **collectivités adhérentes** (58 communes), le prix du bois est de 10 €/MWh, rendu en chaufferie.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le changement de date de facturation du compost et conforte sa décision quant à l'application des nouveaux tarifs (tonnes entrantes) ; les autres tarifs (vente de compost, vente de bois énergie...) étant maintenus à l'identique.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le

08 MARS 2017

Publié ou notifié, le :

13 MARS 2017



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 6 mars 2017

Le Président,
Christian MARY



VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26